

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Cressanges se sont réunis au nombre de quatorze sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BREUIL Sylvain, CHARBONNIER Julien, CLUZEL Damien, GARNIER Jean-Philippe, GAYET Coline, JAMBRINA PENALBA Jean-Baptiste, LACARIN Marie-Françoise, LASCAUX Sébastien, LOUBAT Karine, PLAZENET Gisèle, POTEAUX Maryse, RIBIER Michel, ROCHELOIS Chantal et SERGERE Maryline.

Etait représentée : Mme BEAUVALOT LAROSE Céline

Secrétaire de séance : M. CLUZEL Damien

Date de la convocation : 2 juin 2021.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

28-2021 MODIFICATION BUDGETAIRE

Suite à l'élaboration du budget et à la transmission à la trésorerie, il a été constaté une anomalie : le solde d'exécution d'investissement a été reporté en dépense et en recette.

Il faut donc soustraire le montant de l'excédent du résultat d'investissement du budget boulangerie du montant du résultat déficitaire du budget commune soit :

Investissement commune report :	- 67 740.89
Excédent boulangerie	+ 1 354.60
Soit déficit commune de	- 66 386.29

Le budget commune s'équilibre à 430 127.35 € en investissement et à 848 998.94 € en fonctionnement, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le budget commune.

29-2021 EFFACEMENT DE DETTES

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de se positionner sur des effacements de dettes, pour un montant de 226 € sur le budget commune.

Cette décision entraîne une écriture comptable au compte 6452 pour 226 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'effacement de ces dettes.

30-2021 RAPPORT CLECT

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Touristique (SMAT) du Bocage Bourbonnais a été initialement créé le 2 octobre 1977 et sous la forme SMAT par un arrêté préfectoral du 11 avril 2011.

Il a pour objet l'aménagement, le gros entretien et l'exploitation des équipements du plan d'eau de la Bord à Vieure.

En juin 2017, le Conseil départemental de l'Allier a délibéré pour se retirer de l'ensemble des SMAT d'ici décembre 2020 et a sollicité les intercommunalités pour prendre la compétence.

Le Conseil Communautaire du 24 septembre 2020 a approuvé la proposition de transfert de la compétence « aménagement, gros entretien et exploitation des équipements du plan d'eau de la Bord à Vieure » à la Communauté de Communes au 1er janvier 2021 et a invité les conseils municipaux à se prononcer sur ce transfert.

Par un arrêté préfectoral n° 3691/2020, vu les conditions de majorité qualifiée qui ont été réunies conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du CGCT, il a été apporté une modification des statuts de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais avec l'ajout de la prise de la compétence « aménagement, gros entretien et exploitation des équipements du plan d'eau de la Bord à Vieure ».

Les membres délibérants du SMAT du Bocage Bourbonnais sont depuis le 1er janvier 2021 et conformément à l'article L5214-21 du CGCT :

- La Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais se substituant à ses communes membres (Bourbon l'Archambault, Saint-Aubin le Monial, Buxières-les-Mines, Vieure et Ygrande)
- le Département de l'Allier
- La commune de Cosne d'Allier.

La Communauté de Communes participant en lieu et place des communes membres du territoire, une compensation financière de cette nouvelle charge doit être mise en place avec une modification de l'Attribution de Compensation (AC) versée chaque année.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 3691/2020, vu les conditions de majorité qualifiée qui ont été réunies conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du CGCT, apportant une modification des statuts de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais avec l'ajout de la prise de la compétence « aménagement, gros entretien et exploitation des équipements du plan d'eau de la Bord à Vieure ».

Vu la délibération du Conseil Communautaire portant composition de la CLECT ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, approuvé à la majorité en séance le 17 mai 2021 ;

Après avoir pris connaissance des travaux menés par la Commission et de l'Evaluation contenue dans son rapport,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le rapport de la CLECT du 17 mai 2021 tel qu'annexé à la présente délibération
- d'approuver l'évaluation des charges transférées au 1er janvier 2021 pour un montant global de 61 529€.

31-2021 TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire propose de créer un poste d'adjoint d'animation pour renforcer l'équipe du centre de loisirs lors des vacances et de créer un poste d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activités et d'assurer le remplacement des agents techniques lors des vacances.

Le poste d'adjoint d'animation sera ouvert du 7 au 30 juillet 2021 pour 48h/semaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint d'animation et un poste d'adjoint technique.

32-2021 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. GARNIER Jean-Philippe fait part à l'assemblée que le conseil d'école a eu lieu. Les effectifs prévus pour la rentrée 2021/2022 sont de 106 enfants contre 97 cette année :

- Cressanges : 36 enfants (22 en maternelle et 14 en CP),
- Châtillon : 23 enfants (15 CE1 et 8 CE2)
- Noyant d'Allier : 47 enfants (19 en maternelle, 12 en CM1 et 16 en CM2).

Les parents d'élèves auraient souhaité faire un « petit pot » pour le départ en retraite de la cantinière.

Deux classes de 6eme sont prévues l'année prochaine au collège Charlotte Delbo de Tronget.

Concernant le Centre de Loisirs deux personnes seront en supplément des animateurs, une stagiaire BAFD et un emploi saisonnier.

La fréquentation de l'ALSH est en hausse, avec notamment l'accueil d'enfants des communes voisines.

Concernant le groupe scolaire une séance de travail est prévue fin juin.

M. CLUZEL Damien expose à l'assemblée que les travaux concernant la voirie devraient débuter le 5 juillet au moins pour la première tranche.

Le terrain de pétanque et le cimetière seront désherbés mécaniquement avec la location d'une machine.

Concernant les élections :

Le matin seront présents : M. JAMBRINA PENALBA, M. GARNIER, M. BREUIL, Mme POTEAUX, Mme SERGERE, Mme GAYET et Mme BEAUVALOT.

L'après-midi seront présents : M. LASCAUX, M. CLUZEL, Mme ROCHELOIS, M. RIBIER, Mme LOUBAT, M. CHARBONNIER et Mme PLAZENET.

Séance levée à 22h10